

### III. DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIÈRE

Suite à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales, Voyageurs du Monde est tenue pour la première fois d'établir et de publier sur son site internet une déclaration consolidée de performance extra-financière dès lors que l'ensemble des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation atteint un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 100 millions d'euros et un nombre de salariés supérieur à 500.

Cette déclaration donne lieu à l'établissement d'une attestation de vos Commissaires aux comptes selon laquelle ladite déclaration figure bien dans le présent rapport et d'un rapport d'un organisme tiers indépendant comprenant un avis motivé sur la conformité de ladite déclaration et la sincérité des informations fournies.

Nous vous renvoyons à ce(s) document(s) pour votre parfaite information.

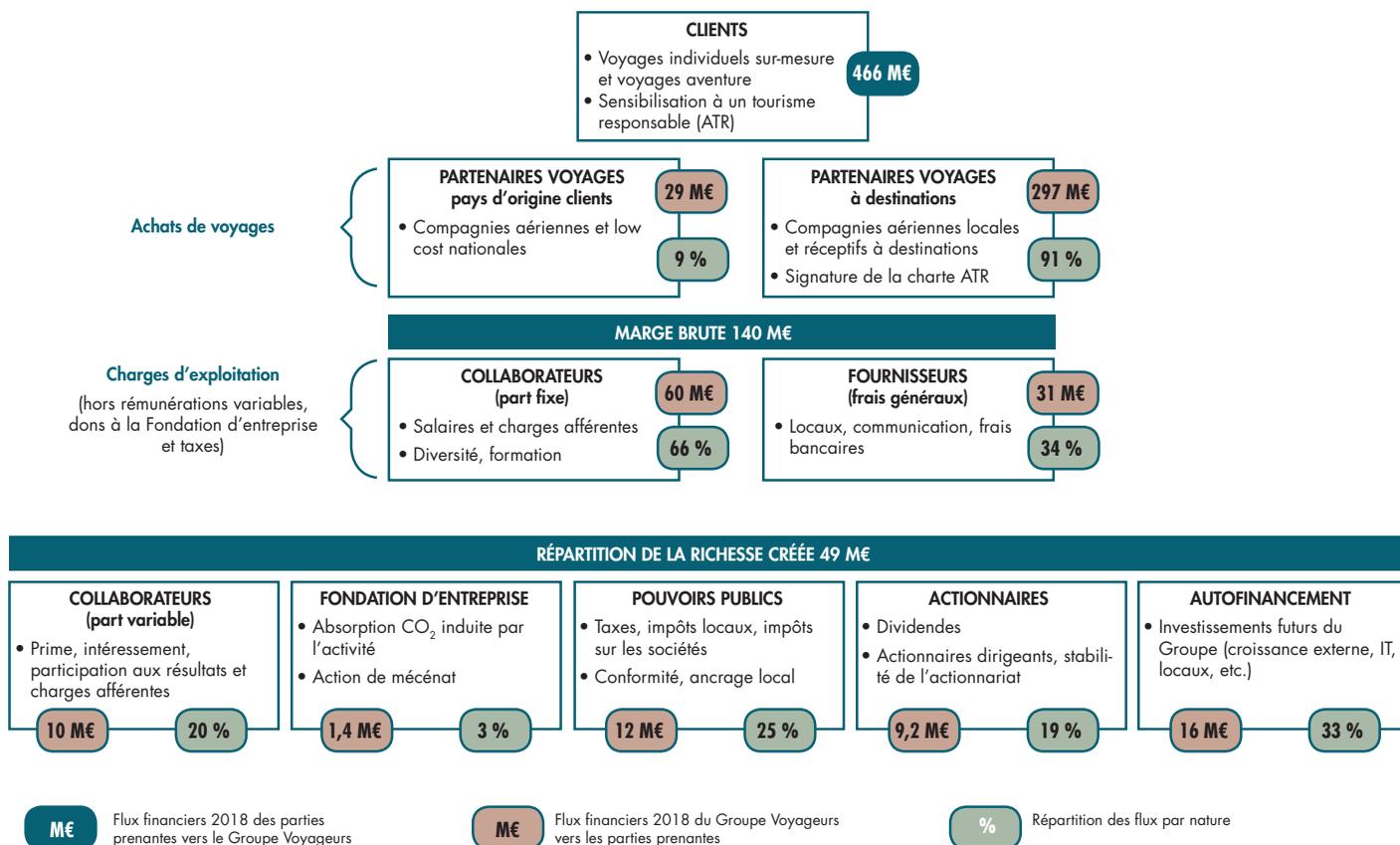
### III.1. MODÈLE D'AFFAIRES

Le Groupe a une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une partie importante (91 %) se situe dans les pays de destination de la clientèle. Cette caractéristique, suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.) dans le respect des principes du Label ATR (Agir pour un Tourisme Responsable) et le respect de cahiers des charges strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.

Comme le montre le schéma ci-dessous, l'immense majorité des flux d'achat de prestations se situe dans les destinations visitées. Il faudrait, en outre, ajouter à ces chiffres les dépenses des voyageurs effectuées sur place et qui peuvent représenter 10 % du prix du voyage, du fait de l'itinérance et de la non inclusion des repas (pour les voyages sur mesure) et des dépenses personnelles pour tous les voyages. Enfin, il faudrait aussi intégrer à ces chiffres les pourboires laissés sur place en fonction des recommandations effectuées aux

clients par les toutes les structures du Groupe et visant à la distribution de sommes conformes aux usages et coutumes locales.

La richesse créée par le Groupe (49 M€ en 2018) est répartie de manière équilibrée entre les différents acteurs qui ont contribué à sa formation. Les employés qui reçoivent 20 % de la totalité de la richesse créée sous forme de rémunération variable (intéressement, participation, bonus). Les actionnaires dont la stabilité garantie une stratégie qui s'inscrit dans la durée (19 %). L'Etat et les collectivités locales (25 %) et la fondation d'entreprise qui agit pour réduire l'impact écologique de l'activité du Groupe et favorise le développement durable (3 %). Le solde, soit 33 %, est conservé par l'entreprise pour l'investissement futur et le développement.



Modèle d'affaires incluant toutes les entités du Groupe, en France et à l'étranger.

### III.2. CARTOGRAPHIE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIÉTAUX ET SOCIAUX

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, des ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de

développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
<b>ENVIRONNEMENTAL</b>		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs</li> <li>· Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitseur Philippe Romero</li> </ul>
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	Trek, randonnées : ramassage des déchets, et limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
<b>SOCIÉTAL</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Prise en compte des enjeux RSE</li> <li>· Loyauté des pratiques</li> <li>· Respect des droits de l'homme</li> </ul>	Engagements pris en tant que membre de l'association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR) : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable</li> <li>· Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux</li> <li>· Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes</li> </ul>	Labelisation EcoCert Environnement délivrée chaque année après audit
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitseur Philippe Romero
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
<b>SOCIAL</b>		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Effectif par zone géographique</li> <li>· Effectif par sexe</li> </ul>
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	· Budget formation
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	· % part variable de la masse salariale sur résultat

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux matériels pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

*La cartographie des risques et la suite de la DPEF concernent toutes les entités françaises du Groupe, sauf mention contraire spécifique à chaque indicateur.*

### III.3. INDICATEURS DE SUIVI DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

La Société et les filiales de son Groupe sont sensibles aux impacts sur l'environnement des voyages qu'elles vendent à leurs clients à travers le monde. Depuis près de 10 ans, la Société et les principales filiales de son Groupe ont fait le choix d'inscrire leurs activités touristiques dans une démarche de tourisme responsable et de développement durable.

#### Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité

Le secteur touristique n'est pas tenu d'assurer légalement la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés par ses activités. Cependant, en octobre 2016 les principales compagnies aériennes ont signé un traité international, sous l'égide de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI), par lequel elles s'engagent à compenser 93 % de leurs émissions GES d'ici 2035 (Plan d'action Corsia (mécanisme mondial de compensation des émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation civile).

Depuis fin 2009, la Société et les principaux tour-opérateurs du Groupe ont choisi de compenser volontairement 20 % des émissions GES des transports aériens des voyages de leurs clients et 100 % des déplacements professionnels de leurs collaborateurs en investissant dans des projets de reforestation et de séquestration de GES au travers de sa Fondation d'Entreprise Insolite Bâtisseur Philippe Romero.

Certains tour-opérateurs français du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont décidé d'accélérer ce processus et commercialisent des voyages 100 % carbone neutre, pour toutes les réservations faites à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, en absorbant l'équivalent de l'empreinte carbone des transports aériens des clients et collaborateurs.

En 2018, près de 1,02 million d'euros a été collecté et versé à la Fondation d'entreprise dont 0,934 million d'euros a déjà été investi dans des projets de reforestation pour absorber les 282.402 t CO<sub>2</sub> émis sur les voyages des clients et collaborateurs (estimées à l'aide du calculateur carbone 2018 de l'ADEME). L'investissement a principalement été réalisé par l'entremise du fonds carbone Livelihoods (LCF). L'année 2018 étant transitoire en termes d'absorption CO<sub>2</sub>, ces sociétés ont financé l'absorption de 75 % de leurs émissions.

#### Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels

Le Groupe, notamment dans ses Maisons et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans toutes les Maisons du Groupe. Le Groupe veille également à la limiter l'usage des bouteilles d'eau en plastique lors des treks ou randonnées.

Par ailleurs, le Steam Ship Sudan (bateau à vapeur naviguant sur le

Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd ces dernières années grâce à plusieurs actions : allègement du bateau en 2007, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière en 2008, changement du propulseur arrière en 2009 et remplacement du générateur de vapeur originelle par un plus moderne en 2015. Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.

#### Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles

Dans la continuité de son engagement en matière de protection de l'environnement, le Groupe s'inscrit dans une gestion responsable de ses achats papiers en sélectionnant pour ses éditions des papiers fabriqués à partir de fibres et de bois provenant de forêts gérées durablement. Ainsi, en 2018, les éditions papier des sociétés françaises du Groupe (magazines, brochures, etc.) ont principalement été éditées en papier FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC.

### III.4. INDICATEURS DE SUIVI DES RISQUES SOCIÉTAUX

#### Maintien de la labellisation EcoCert "Agir pour un Tourisme Responsable"

La démarche globale de tourisme responsable des sociétés françaises s'appuie également sur les actions induites par la labellisation de services « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Engagés depuis 2007, la Société et les principaux tour-opérateurs français du Groupe ont participé à l'élaboration du référentiel de la norme AFNOR « Agir pour un Tourisme Responsable ». Depuis 2016, l'audit de vérification du respect des critères du référentiel est assuré par le cabinet externe et indépendant, ECOCERT, qui veille au respect des engagements suivants :

- transparence vis-à-vis des clients
  - sur les bonnes pratiques du tourisme responsable par la mise en ligne de fiches pays réalisées par les responsables de production
  - sur les enjeux liés à la destination (notamment les plus fragiles)
- partenariat vis-à-vis des prestataires
  - sur les bonnes pratiques sociales et environnementales à adopter localement (loyauté des pratiques, par exemple en exigeant le règlement des prestations sur un compte bancaire ouvert dans le pays de réalisation des prestations, et respect des droits de l'homme, notamment en luttant contre le travail des enfants)
  - sur la sensibilisation de leurs propres fournisseurs
  - par la signature d'une charte de collaboration

Chaque année, les responsables de la production des différentes entités effectuent un bilan avec les réceptifs (partenaires voyages à destination) en analysant les enjeux qualité des services proposés.

- cohérence vis-à-vis des salariés
  - en développant et diffusant une politique de gestion environnementale pilotée par les services généraux de chaque entité

- en évaluant l’empreinte carbone de l’entreprise par la réalisation d’un bilan carbone
- en mettant en place des actions sociales, au-delà de la réglementation nationale (mutuelle prise en charge à 85 % par l’entreprise, contrat d’intéressement)

Tous les nouveaux embauchés sont formés sur les engagements pris au titre d’ATR. Par ailleurs, des déjeuners thématiques sont régulièrement organisés avec les salariés pour les sensibiliser au tourisme responsable.

Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Terres d’Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages et Allibert Trekking, certifiés Agir pour un Tourisme Responsable, pour certains depuis 2007, veillent au maintien de cette certification assurée par un audit annuel. En 2018, toutes ces sociétés ont reçu le label EcoCert « Agir pour un Tourisme Responsable ». Le chiffre d’affaires de ces sociétés (393,8 millions d’euros) représente 85 % du chiffre d’affaires consolidé (465,9 millions d’euros).

En tant que membres ATR, ces sociétés sont signataires de la charte éthique du voyageur, qui nous engage notamment à dénoncer l’exploitation sexuelle des enfants (engagement n°8).

### Soutien à des projets en faveur des populations via la Fondation d’entreprise du Groupe

La Fondation d’entreprise Insolite Bâtisseur Philippe Romero a aussi pour vocation de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions de mécénat, la Fondation d’entreprise soutient des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l’enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels.

En 2018, les sociétés françaises membres de la Fondation d’entreprise ont consacré près de 0,4 million d’euros au soutien de ces différentes actions, dont le détail est accessible à <http://www.fondation-insoliteBâtisseur-philipperomero.com/>.

A titre d’exemple, la Fondation d’entreprise s’est engagée auprès du Refettorio, une association française créée en 2017 qui lutte contre le gaspillage alimentaire en servant des repas sains dans le cadre de restaurants solidaires au profit de personnes en difficulté. Nous soutenons la création et le lancement du restaurant installé dans le foyer de l’église de la Madeleine à Paris. Ce lieu de partage et d’inclusion pour recréer du lien sert gratuitement des repas de qualité cuisinés à partir d’invidus à des personnes en situation de précarité.

La Fondation d’entreprise soutient également Karuna Shechen, une association française créée en 2004 qui œuvre à des projets d’éducation et de santé au Népal, au Tibet oriental et au nord de l’Inde. Karuna construit et gère des écoles offrant un accès gratuit à l’éducation pour des milliers d’enfants, et dispense des bourses d’études. À travers ses centres médicaux, cliniques mobiles et camps médicaux, Karuna-Shechen fournit une aide médicale, des soins de santé de qualité à plus de 140 000 patients. En cas de catastrophe

humanitaire dans l’une de ses zones d’intervention, Karuna-Shechen mobilise ses équipes opérationnelles, médicales et ses partenaires terrain pour porter secours aux populations et les aider à se reconstruire à long-terme.

### Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Le Groupe s’est engagé à rendre ses voyages sur-mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d’hébergement et de service à la carte.

En 2018, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager environ 350 personnes sur ce type de voyage, dont la moitié en situation de handicap.

## III.5.INDICATEURS DE SUIVI DES RISQUES SOCIAUX

### Répartition des effectifs par zone géographique

Le tableau suivant présente l’effectif de l’ensemble des entités du Groupe :

	2018	2017	VAR
France	977	886	10,3 %
Etranger	367	337	8,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 344</b>	<b>1 223</b>	<b>9,9 %</b>

Au cours de l’exercice 2018, l’effectif moyen du Groupe a connu une augmentation de 9,9 % par rapport à l’exercice 2017, liée notamment à la hausse des effectifs dans les sociétés françaises Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages et Allibert Trekking et dans la société égyptienne Voyageurs d’Egypte.

### Répartition des effectifs des sociétés françaises

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs des entités françaises du Groupe, dont principalement Voyageurs du Monde, Terres d’Aventure, Comptoir des Voyages, Allibert Trekking, Nomade Aventure et Chamina Sylva :

	2018		2017	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cadres	23 %	16 %	23 %	16 %
Non Cadres	46 %	15 %	45 %	15 %

La catégorie professionnelle « non cadres » (employés et agents de maîtrise) est la plus représentée au sein des sociétés françaises du Groupe. Par ailleurs, en 2018, la répartition du personnel par sexe est restée identique à celle de 2017 avec une forte représentation des femmes.

Les entités françaises s’engagent en faveur de la promotion de l’égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre

les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois, afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.

### Formation et développement des compétences des collaborateurs

Le tableau suivant présente les dépenses de formation des entités françaises du Groupe, dont principalement Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Allibert Trekking, Nomade Aventure et Chamina Sylva :

2018	2017	VAR
1 560	1 411	11 %

Chaque année, le Groupe consacre un budget important à la formation de ces collaborateurs. En 2018, les dépenses de formation des sociétés françaises du Groupe s'élèvent à près de 1,6 millions d'euros et sont en augmentation de 11 % par rapport à 2017. Ce chiffre intègre les frais de formation des collaborateurs et les versements obligatoires au titre de la formation professionnelle (contribution obligatoire à l'OPCA, taxe d'apprentissage).

Les entités françaises investissent sur la formation de leurs collaborateurs dès leur embauche. Les conseillers voyages bénéficient notamment d'un parcours d'intégration leur permettant d'être formés sur toutes les facettes de leur métier. Les voyages de formation visent également à permettre aux conseillers, en plus des formations pays, de développer leurs connaissances destinations. Par ailleurs, Voyageurs du Monde a déployé des efforts particuliers pour développer un catalogue de formations internes visant à assurer une formation continue à ses collaborateurs au plus près de son activité.

### Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs de l'ensemble des sociétés du Groupe (périmètre monde), au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes. Ils sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut, c'est-à-dire avant prise en compte de ces montants distribués.

	2018	2017
Montants distribués aux salariés	9 964	8 035
% résultat d'exploitation brut	25 %	24 %

En 2018, les montants distribués aux salariés s'élèvent à près de 10 millions d'euros et sont en progression de 24 % par rapport à l'exercice précédent. Ils représentent 25 % du résultat d'exploitation brut, en hausse par rapport à l'année précédente.

Voyageurs du Monde S.A.

Siège social : 55, rue Sainte Anne - 75002 Paris

Capital social : € 3 691 510

## RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Voyageurs du Monde,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Voyageurs du Monde, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro N°3-1080<sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

<sup>1</sup>Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>(2)</sup> :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>(3)</sup> et couvrent entre 71 % et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>(4)</sup> ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

#### Moyen et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre février et mars 2019.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

#### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

---

#### L'un des commissaires aux comptes,

Neuilly sur Seine, le 17 avril 2019

##### Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

##### Vianney Martin

Associé

<sup>2</sup>**Informations quantitatives sociales et sociétales** : effectif et répartition par zone géographique, par genre et par statut ; budget de formation dépensé ; montants distribués aux salariés en pourcentage du résultat d'exploitation brut ; nombre de personnes en situation de handicap clientes.

**Informations quantitatives environnementales** : émissions de CO2 émises par les voyages et collaborateurs ; budget investi par la fondation d'entreprise dans des projets de reforestation ; absorption des émissions CO2 des voyages.

<sup>3</sup>Voyageurs du Monde et Terres d'Aventure.

<sup>4</sup>**Informations qualitatives** relatives aux parties suivantes : « Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité » ; « Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles » ; « Maintien de la labellisation EcoCert » ; « Agir pour un Tourisme Responsable ».